



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE DES
**GRANDES
RIVIÈRES**

04 | PED - Pédagogie

PED-02: Accueil et accompagnement à la petite enfance

**EN VIGUEUR : 2023-06-20
RÉVISÉE LE : 2025-09-19**

OBJET

La présente directive administrative est présentée conformément à la métadirective ADM-01 – *Élaboration, révision et adoption d'une directive administrative* et découle de la politique de limite à la direction 3.3 portant sur le traitement des parents, tutrices et tuteurs et des élèves et de la politique sur les fins en éducation 4.2 portant sur le développement du plein potentiel de nos élèves sous toutes ses dimensions, et à ce titre fait l'objet de rapports annuels de monitoring.

DESTINATAIRES

La présente directive administrative s'adresse aux directions d'école, au personnel enseignant, et aux parents, tutrices et tuteurs du CSCDGR.

DÉFINITIONS

- « **DSO** »: Dossier scolaire de l'Ontario
- « **EAV** »: Environnement d'apprentissage virtuel

MODALITÉS D'APPLICATION

L'intervention précoce et la prévention demeurent la préoccupation centrale du programme de dépistage précoce qui commence dès l'inscription à la maternelle et se poursuit jusqu'à la 12^e année. Le CSCDGR s'engage à fournir aux écoles et au personnel enseignant, le soutien nécessaire dans le processus d'évaluation et dans la planification de la programmation et des interventions.

Le dépistage précoce vise essentiellement à déterminer où se situe l'enfant dans son développement global et consiste à bien identifier ses besoins afin d'intervenir tôt dans les premières années de sa scolarité. L'enfant aborde alors une étape importante de sa vie où la motricité, la socialisation, les mathématiques et le langage doivent se développer de façon optimale.

Il est important de souligner que les données du dépistage des forces et des besoins de l'enfant sont recueillies à un moment précis et ne doivent pas servir à prévoir le rendement à long terme de l'enfant. Ces données peuvent cependant aider à l'identification du niveau de développement de l'enfant à son arrivée à l'école et lui

permettre, avec la mise en œuvre d'un programme approprié, de vivre des expériences positives de réussites.

OBJECTIFS

Le dépistage précoce permet :

- d'identifier le niveau de développement de chaque enfant et de ses capacités et ses besoins en matière d'apprentissage;
- de veiller à ce que les programmes éducatifs soient conçus de façon à répondre aux besoins de l'enfant et à faciliter le développement et l'épanouissement de celui-ci.

Toutes les données recueillies à travers les étapes du dépistage précoce et continu sont documentées.

Lors de l'admission d'un enfant, il est du devoir du parent, de la tutrice ou du tuteur de communiquer les besoins particuliers et les défis connus de son enfant afin de faciliter l'identification de services adaptés pour l'enfant.

PROCESSUS

Le processus du dépistage précoce vise à situer l'enfant dans son développement afin de répondre à ses besoins, en mettant en œuvre un programme éducatif de qualité. L'entrée à l'école se fait de la façon suivante :

- La direction de l'école et l'enseignante, l'enseignant rencontrent les parents, les tutrices et les tuteurs lors de l'inscription.
- Avant l'entrée scolaire de l'enfant, une entrevue d'accueil avec les parents, tutrices et tuteurs et le personnel enseignant est planifiée. Cette entrevue a pour but de fournir aux parents, tutrices et tuteurs l'occasion de parler de leur enfant pour recueillir des renseignements pertinents sur le développement de celui-ci. Un questionnaire, d'accueil est complété par l'enseignante, l'enseignant, dans la langue de communication des parents et des tutrices et tuteurs lors d'une rencontre à laquelle ils sont convoqués. Cette entrevue a lieu également avec les parents, tutrices et tuteurs dont les enfants s'inscrivent plus tard à la maternelle ou au jardin ou proviennent d'un autre conseil.
- L'entrée échelonnée permet à l'enfant qui débute sa scolarisation de s'intégrer graduellement au milieu scolaire. De plus, une telle pratique permet au personnel enseignant d'accueillir les enfants et d'observer de façon plus étroite ceux-ci afin de mettre en place des interventions ciblées qui pourraient profiter à certains enfants.

MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

Conformément à la Note Politique/programme 11 du ministère de l'Éducation de l'Ontario, le CSCDGR doit mettre en place un processus d'identification du niveau de développement de chaque enfant et de ses capacités et besoins d'apprentissage. De plus, il doit veiller à

ce que les programmes éducatifs soient conçus de façon à répondre à ces besoins et à faciliter le développement et l'épanouissement de chaque enfant.

Le CSCDGR utilise un outil pour mesurer :

- la maturité scolaire;
- la conscience phonologique;
- la mathématique.

Les ressources permettent :

- de repérer les enfants à risque et leur assurer un appui;
- d'établir un profil de l'enfant et/ou de la classe sous forme graphique représentant les forces et les défis;
- de cadrer les préoccupations du personnel enseignant pour accélérer le processus d'identification;
- de fournir des grilles d'observations comme outils de mesure pour appliquer les interventions du personnel enseignant, disponibles sur l'EAV;
- de procéder au rattrapage avant que se manifeste un problème scolaire concret;
- de créer une base de données et des interventions (stratégies pour l'enseignante, l'enseignant ainsi que pour les parents, tutrices et tuteurs désireux de vouloir intervenir au foyer), disponibles sur l'EAV;
- d'offrir une structure de suivis continus.

ÉTAPES

Avant et à la rentrée scolaire

- Entrevue avec les parents, tutrices et tuteurs, entrée de données, et observations.
- La ou le titulaire rencontre les parents, tutrices et tuteurs afin de compléter en leur présence le questionnaire d'entrevue d'accueil qui sera par la suite placé au DSO de l'enfant. Les intervenantes et intervenants autorisés (enseignantes et enseignants ressources, direction, psychologue, orthophoniste, etc.) pourront s'y référer au besoin.
- La ou le titulaire observe, de façon quotidienne, de septembre à octobre, les enfants, et consigne ses observations sous forme de grilles d'observations ou autres.

En octobre

- La direction d'école achemine une note explicative aux parents, tutrices et tuteurs faisant état des observations avant de procéder au dépistage.

- Les premiers dépistages : La ou le titulaire de maternelle et du jardin d'enfants complète un profil pour chaque enfant. Ce dépistage est fait par observation. Les cinq domaines évalués sont :
 - Développement cognitif
 - Développement émotionnel
 - Développement social
 - Développement physique
 - Développement langagier
- La ou le titulaire de la maternelle et du jardin d'enfants procède à la conscience phonologique. Cet outil de dépistage est d'une durée approximative de 5 minutes par enfants.
- La ou le titulaire de maternelle et du jardin d'enfants complète le dépistage mathématique pour chaque enfant. Ce dépistage comporte deux sections :
 - Observations des connaissances et habiletés de l'enfant dans certains domaines des mathématiques (septembre à octobre);
 - exécutions de tâches mathématiques (octobre)
- Ces dépistages se font dans la langue de communication de l'enfant à la maternelle seulement. Au jardin, les dépistages se font en français, sauf pour l'élève qui, pour des circonstances particulières, ne serait pas en mesure de converser en français.

À la suite de l'évaluation avec les différents outils, la ou le titulaire entre les données recueillies dans le gabarit du CSCDGR, disponible sur l'EAV.

La copie originale du profil de l'enfant est signée par la direction d'école et la ou le titulaire, et placée au DSO de l'élève.

La ou le titulaire imprime le profil de sa classe, surligne le nom des enfants ayant démontré un besoin de ressources particulières et remet une copie à la direction de l'école et une copie au personnel enseignant en enfance en difficulté (EED).

En novembre

- Lors de la rencontre avec les parents, tuteurs et tuteurs en même temps que la remise du relevé des apprentissages - observations initiales, la ou le titulaire partage les renseignements du profil de l'enfant avec ses parents, tuteurs et tuteurs (forces et défis).
- La ou le titulaire renseigne les parents, tuteurs et tuteurs des interventions pédagogiques qui seront mises en place afin de permettre à l'enfant d'améliorer son rendement de façon progressive.
- Le parent, tutrice ou tuteur signe le formulaire indiquant qu'il a été informé du profil de son enfant.
- Si le parent, tutrice ou tuteur n'a pas assisté à la rencontre, l'enseignante ou l'enseignant coche et signe le formulaire à l'annexe A, disponible sur l'EAV.

Décembre à fin mai

- La ou le titulaire assure un suivi continu tout au long de l'année. Il différencie son enseignement, ses stratégies et met en place les différentes interventions pédagogiques afin de répondre aux besoins individuels de chaque enfant.
- L'équipe-école appuie la ou le titulaire au besoin. Cet appui peut être direct ou indirect.
- Le profil fournit des données pertinentes en lien avec le développement de l'enfant. Un inventaire d'interventions ciblées et des stratégies sont disponibles afin d'assurer un appui continu à l'enfant tout au long de l'année scolaire. Afin d'assurer l'efficacité du dépistage précoce, il est primordial que toutes les données soient incluses au profil de l'enfant.

Fin mai/ début juin - 2e dépistage

- La ou le titulaire procède à une seconde évaluation avec le profil de l'élève incluant la conscience phonologique et/ou le dépistage en mathématique aux enfants identifiés par l'outil, ainsi qu'à ceux qui ont été évalués en anglais, en octobre.
- La ou le titulaire qui le désire peut faire passer à nouveau les dépistages à toute sa classe afin de mesurer le cheminement.
- À la suite de la seconde évaluation avec les différents outils, la ou le titulaire consigne les données recueillies. La ou le titulaire doit s'assurer d'indiquer, dans le profil de l'enfant, la date de fin de chaque intervention ainsi que la mention non réussie, réussie, non concluante ou à employer à la maison.
- La ou le titulaire informe l'équipe-école et les parents, tutrices et tuteurs des enfants qui n'atteignent pas les objectifs prévus pour leur groupe d'âge et joint le formulaire d'avis au profil de l'enfant (annexe B) dans le DSO. L'équipe-école entame le processus d'aiguillage interne avec la direction d'école.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le dépistage précoce et continu repose sur l'étroite collaboration et la participation des parents, tutrices et tuteurs de l'école et des organismes communautaires. Les efforts isolés des parents ou de l'école ou ceux des organismes communautaires ne peuvent suffire à combler l'ensemble des besoins de l'enfant. Cependant, les efforts concertés de tous les partenaires sont avantageux et profitables pour l'enfant.

Rôle de la direction d'école :

- La direction d'école est la première personne responsable de la mise en œuvre du programme de dépistage précoce et continu. Elle doit s'assurer que tous les enfants et leurs parents, tutrices et tuteurs fassent l'objet d'un accueil chaleureux à l'école et qu'une communication constante règne entre les parents, tutrices et tuteurs et l'école et ce, tout au long du processus de dépistage. Elle doit aussi s'assurer que chaque enfant fasse l'objet d'une observation soutenue et reçoive l'appui pouvant répondre à ses besoins individuels.
- La direction s'assure que le personnel enseignant reçoit la formation nécessaire pour répondre aux différents besoins des élèves.

Rôle du personnel enseignant :

- Le personnel enseignant joue un rôle important dans la mise en œuvre du dépistage précoce et continu. Il doit favoriser l'intégration de l'enfant à l'école et lui assurer des expériences positives de réussites scolaires.
- Le personnel enseignant doit observer et évaluer les développements de chaque enfant, choisir des stratégies et des interventions appropriées. Il importe de bien identifier les besoins de l'enfant et d'intervenir tôt et de façon efficace à chacune des années scolaires, mais particulièrement en maternelle et au jardin alors que l'enfant aborde une étape très importante de sa vie où la motricité, la socialisation, les mathématiques et le langage doivent se développer de façon optimale. Enfin, il doit développer une communication constante avec les parents, tuteurs et tuteuses afin d'aider l'enfant à se développer au maximum de ses capacités.

Rôle des parents, tuteurs et tuteuses :

- Les parents, tuteurs et tuteuses jouent un rôle crucial dans le processus du dépistage précoce et continu. Tout le travail déjà réalisé auprès de l'enfant, soit au domicile familial, à la garderie ou dans les agences de services sociaux ou de santé, est important pour l'école qui veut répondre aux besoins de l'enfant. Les parents, tuteurs et tuteuses possèdent de l'information privilégiée et peuvent la transmettre au personnel de l'école dans le but d'aider leur enfant à s'épanouir.
- La participation des parents, tuteurs et tuteuses est d'autant plus souhaitable afin de permettre à l'école de connaître, dès le début de la scolarité, les besoins de l'enfant, afin de pouvoir intervenir le plus rapidement et le plus efficacement possible.

RÉFÉRENCES ET FONDEMENTS LÉGISLATIFS

Note Politique/Programmes 11 – *Dépistage précoce des besoins d'apprentissage d'un enfant*

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE ASSOCIÉE

- Sans objet.

ANNEXES

- Annexe 1 : Attestation du parent, tuteur, tuteuse
- Annexe 2 : Avis aux parents, tuteurs et tuteuses

**PED-02 : Accueil et accompagnement à
la petite enfance
Annexe 1**

Attestation du parent, tutrice ou tuteur

Nom de l'enfant :	
Nom de l'enseignante, de l'enseignant :	

- *L'enseignante, l'enseignant de mon enfant m'a informé du profil de mon enfant à la suite de la passation des outils d'évaluation du dépistage précoce et continu.*

Signature du parent, tutrice ou tuteur	Date

- *Le parent n'a pas assisté à la rencontre des parents et n'a pas été informé du profil de son enfant à la suite de la passation des outils d'évaluation du dépistage précoce et continu.*

Signature de l'enseignante, l'enseignant	Date

N.B. Une copie du profil de l'élève est déposée dans le dossier scolaire de l'Ontario de l'élève à la suite de la rencontre des parents.

**PED-02 : Accueil et accompagnement à
la petite enfance
Annexe 2**

Avis aux parents, tutrices, tuteurs

Nom de l'enfant :	
Nom de l'enseignante, de l'enseignant :	

Cet avis a pour but de vous informer qu'à la suite des interventions mises en place au cours de l'année, votre enfant ne répond pas de la façon prévue pour son âge.

Voici ce que nous vous proposons comme prochaines étapes :

--

_____ Signature de la direction de l'école	_____ Date
---	---------------

_____ Signature du parent, tuteur ou tutrice	_____ Date
---	---------------